



## CONDITIONS DE LOCATION ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX – MAISON SYMPHONIQUE

La Place des Arts (Place des Arts) est une institution publique québécoise dont la mission consiste à promouvoir les arts de la scène et à rendre possible la tenue de spectacles en ses lieux. Son complexe culturel regroupe six salles de spectacles, dont la Maison symphonique aux caractéristiques techniques distinctes :

### **Maison symphonique** (902 à 2 117 sièges)

La Maison symphonique de Montréal est une salle de concert pouvant aller jusqu'à 2 100 fauteuils répondant aux normes internationales les plus élevées en matière d'acoustique, d'aménagement de plateau et d'architecture. Elle a été conçue pour mettre en valeur tous les genres de musique acoustique, du classique au jazz.

### **Équipe technique**

Vous avez l'obligation d'embaucher une équipe technique possédant les compétences nécessaires pour utiliser adéquatement, et de façon sécuritaire, les équipements que vous avez loués à la Place des Arts. Vous pouvez consulter la liste des fournisseurs remplissant les obligations du cahier des charges de la Maison symphonique sous ce [lien](#).

Un régisseur technique de la Place des Arts vous est assigné pour des questions relatives à la pré-production de votre événement. Il sera présent lors de votre arrivée au théâtre et agira à titre de représentant de la Place des Arts. Il n'est cependant pas responsable de votre montage, de l'opération des équipements de scène, pas plus qu'il ne dirigera votre équipe technique.

Un devis technique (plan d'éclairage, plan de sonorisation, plan de scène, horaire, etc.) doit être envoyé au plus tard douze (12) jours ouvrables avant la première de votre événement au gestionnaire des services scéniques de la Place des Arts.

### **Équipement de scène**

- La Maison symphonique est dotée d'équipements techniques qui sont inclus dans le coût de location. Se référer au devis technique sous ce [lien](#).
- Certains équipements et services ne sont pas inclus dans la location, informez-vous auprès du gestionnaire des services scéniques de la Place des Arts.

### **La location de la Maison symphonique s'effectue selon les périodes de travail suivantes :**

- Période 1 : de 8h à 13h
- Période 2 : de 13h à 18h
- Période 3 : de 18h à minuit (ou 2h dans le cas où le démontage suit la représentation)

### **Services d'accueil**

Les services d'accueil de base sont inclus dans la location.

### **Foyers et réception**

Des frais de location et de services sont applicables lors de la tenue de réceptions dans les foyers.

Les Services à la clientèle de la Place des Arts devront être informés de la tenue de toutes réceptions dans les lieux loués. Une liste des produits de consommation offerts par la Maison symphonique est disponible sur demande.

Services non fournis par la Maison Symphonique : Service traiteur, location de tables, de chaises et d'accessoires.

### **Services de billetterie de la Place des Arts**

La Place des Arts est seule responsable de l'impression des billets. Se référer à la grille des tarifs pour les frais de billetterie sous ce [lien](#).

Le producteur a droit à un nombre de billets de faveur sans frais et redevances :

Événement de type 1 : 80 billets pour la première, 30 pour les représentations subséquentes

Événement de type 2 : 70 billets pour la première, 25 pour les représentations subséquentes

Événement de type 3 : 60 billets pour la première, 20 pour les représentations subséquentes

Événement de type 4 : 50 billets pour la première, 15 pour les représentations subséquentes

#### **Vente de produits dérivés**

Le producteur a le loisir de vendre divers produits en rapport avec le spectacle présenté. Celle-ci est effectuée par son personnel. Des tables et des chaises peuvent être installées sur demande avant l'événement.

#### **Services de sécurité**

Les services de base sont inclus dans la location.

#### **Services spéciaux disponibles**

Personnes à mobilité réduite

Malentendants

#### **Assurances**

Le producteur doit détenir une assurance responsabilité civile de 5 millions de dollars contre les risques qui découlent de son occupation des lieux loués et remettre une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurance attestant qu'il est assuré contre ces risques.

Accès à la Maison Symphonique

Entrée principale : 1600, rue Saint-Urbain

Entrée des artistes : 1800, rue Saint-Urbain

Stationnement intérieur : 1450, rue Saint-Urbain

Débarcadère : 120, boul. de Maisonneuve Ouest

Livraison de marchandises : 150, boul. de Maisonneuve Ouest

Pour obtenir de l'information supplémentaire ou pour faire une réservation, prenez contact avec le service de la Programmation :

Annick Oigny – [aoligny@placedesarts.com](mailto:aoligny@placedesarts.com)

Maxime Charbonneau – [mcharbonneau@placedesarts.com](mailto:mcharbonneau@placedesarts.com)